

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 30 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de S GENEST), M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE (proc de J SEBASTIEN), JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, G SAUCLES (proc de C PASTRE), P AYMARD, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, B SOUCHE, F CHASSON, A ROUSSET, TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52  
Présents : 46  
Procurations : 6  
Votants : 52  
Absents :

Date de convocation : 24/07/2020

Secrétaire de séance : Cécile FAURE

Absents :

En présence des suppléants non votants : S CAVIGGIA, JP MARRON et O BOISSIN.

**Objet** : Budget 2020 SPANC.

RAPPEL : S'agissant d'un service public à caractère industriel et commercial, le budget géré TTC sous la norme M49, doit s'équilibrer avec ses recettes propres et a sa propre autonomie financière (c/515 de trésorerie distinct).

En accord avec le comptable public, les dépenses seront payées sur le budget général (service individualisé en comptabilité analytique pour le suivi) et régularisées par émission de titres de recettes sur la régie du SPANC au fur et à mesure de l'alimentation du compte de trésorerie du budget annexe par la perception des redevances sur les usagers.

Le Président rappelle que suite à l'approbation du CA 2019 et par délibération précédente, il a été décidé d'affecter en totalité le résultat excédentaire d'exploitation 2019 en section d'exploitation du budget 2020.

En conséquence, le projet de budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et recettes aux montants suivants :

- section d'exploitation : 63 541,42 €
- section d'investissement : 10 431.24 €

Section d'exploitation :

En dépenses :

**Chapitre 011** : 16 662,00 € : Il s'agit des charges à caractère général nécessaires à l'exploitation courante du service avec notamment des prestations de services suite à l'absence de l'agent.

**Chapitre 012** : 35 099.14 € : Il s'agit des charges de personnel correspondant à 1,0 ETP (arrivée d'un nouvel agent à compter de septembre 2020 en remplacement de mutation).

**Chapitre 67** : 9 600,00 € : Charge exceptionnelle correspondant au reversement aux particuliers soit des dernières subventions Agence de l'Eau pour la réhabilitation des installations ANC soit de subventions de la CCBA pour pallier la défection de l'Agence de l'Eau.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200730-DEL30072020-06-  
DE  
Date de télétransmission : 31/07/2020  
Date de réception préfecture : 31/07/2020

**Chapitre 042** : 2 180,28 € d'amortissements.

En recettes :

**Chapitre 70** : 25 000,00 € de redevances perçues sur les usagers.

**Chapitre 74** : 31 100 € dont 1 450 € de solde des subventions Agence de l'Eau et 29 650 € de subvention exceptionnelle d'équilibre de la CCBA. Ce dernier montant ne serait versé qu'en dernier recours.

**Chapitre 77** : 3 000,00 € solde des dernières aides attendues à la réhabilitation

**Chapitre 002** : 4 441,42 € d'excédent antérieur reporté 2019.

Section d'investissement : (rappel : pas de restes à réaliser de 2019)

En dépenses :

**Chapitre 21** : 10 431,24 € de crédits non affectés

En recettes :

**Chapitre 001** : 8 250,96 € d'excédent antérieur reporté 2019

**Chapitre 040** : 2 180,28 € (= dépense chapitre 042 de la section d'exploitation)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter le projet de budget primitif SPANC 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes aux montants suivants :

- section d'exploitation : 63 541,42 €
- section d'investissement : 10 431,24 €

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 31 juillet 2020

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200730-DEL30072020-06-  
DE  
Date de télétransmission : 31/07/2020  
Date de réception préfecture : 31/07/2020